

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 05 février 2026

n° 024-26 C

Objet : RS - Subvention pour le cofinancement d'une étude d'impact sur la refonte des loyers par Cristal Habitat

- date de convocation le 30 janvier 2026
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-six, le jeudi cinq février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 50

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévisse - Claudine Bonilla - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmaï - Martin Noblecourt - Benoit Perrotton - Thierry Repentin - Alexandra Turnar - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 12

de Jimmy Bâabâa à Alain Caraco - de Sophie Bourgade à Marie Bénévisse - de Jean-Pierre Casazza à Michel Camoz - de Pierre Duperier à Philippe Ferrari - de Sandra Ferrari à Brigitte Bochaton - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de James Hallay à Jean-Marc Léoutre - de Hélène Jacquemin à Luc Berthoud - de Sylvie Koska à Alexandra Turnar - de Martine Lambert à Chantal Giorda - de Gaëtan Pauchet à Thierry Repentin - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier

• conseillers excusés : 20

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Michel Dyen - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Gamen - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Mareschal - Luc Meunier - Raphaële Mouric - Marie Perrier - Claire Plateaux - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alain Thieffenat - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 05 février 2026

délibération n° 024-26 C

objet **RS - Subvention pour le cofinancement d'une étude d'impact sur la refonte des loyers par Cristal Habitat**

Franck Morat, vice-président chargé de la politique de la ville, de l'emploi, de l'insertion et du renouvellement urbain, rappelle que Grand Chambéry et Cristal Habitat portent des orientations et actions conjointes en vue d'adapter et d'améliorer l'offre de logements sociaux du territoire aux besoins actuels, et également en faveur du rééquilibrage territorial du parc de logements et des attributions.

Ces orientations se retrouvent au sein du volet habitat du PLUi HD, de la convention intercommunale d'attribution et au sein du Plan moyen terme de Cristal Habitat.

L'agglomération, accompagnée de ses partenaires parmi lesquelles la Ville de Chambéry et Cristal Habitat, a relancé en 2024 les études de préfiguration d'un projet de renouvellement urbain sur le quartier du Biollay. Celui-ci s'achemine vers un investissement important pour la réhabilitation de l'ensemble des logements sociaux du quartier ainsi qu'une part de restructuration de ceux-ci permettant un meilleur confort d'usage en adaptant les typologies et les surfaces à la demande et aux besoins actuels. Afin de trouver un équilibre d'exploitation, Cristal Habitat souhaite diversifier les « loyers de sortie », plus particulièrement des logements restructurés.

Toutefois, le cadre réglementaire actuel ne permet pas de répondre aux projets portés par Cristal Habitat en termes d'évolution des plafonds de loyers et de ressources pour des logements déjà conventionnés et nécessiterait l'obtention d'une dérogation réglementaire par le préfet. Celle-ci avait été acceptée en 2023 afin d'expérimenter le dispositif de reconventionnement sur les Hauts-de-Chambéry et sur Bellevue.

Face aux enjeux de mixité sociale dans ce quartier et plus largement, dans l'agglomération, Cristal Habitat lance une étude de préfiguration permettant d'objectiver et de mesurer les impacts de rééquilibrage de l'offre de logements sociaux au Biollay. Il s'agira plus particulièrement :

- de mesurer la capacité du parc locatif social de l'agglomération à loger les demandeurs les plus modestes, les loyers du quartier du Biollay comptant parmi les plus bas de Grand Chambéry,
- d'identifier les solutions permettant de ne pas dégrader l'accès au parc social des plus modestes,
- d'articuler ces impacts avec les autres politiques de loyer mises en œuvre sur le territoire,
- de s'appuyer sur les expérimentations d'autres territoires sur la seconde vie des bâtiments, ainsi que celles de refonte des loyers,
- d'évaluer les impacts du projet sur la santé financière de Cristal Habitat.

Cette étude revêt pour Grand Chambéry un caractère d'importance car elle pourra aboutir à des propositions d'orientations et d'actions nouvelles dont l'agglomération aura à se saisir au titre de sa compétence habitat, tant en matière d'offre de logements sociaux que de politique d'attribution. La redéfinition des loyers aura pour finalité la réhabilitation et la restructuration des programmes de logements du Biollay.

L'agglomération est donc partie prenante de cette étude et participera à son comité de pilotage.

Pour mener cette étude, Cristal Habitat a sollicité le soutien de Grand Chambéry à hauteur de 50 % de son montant HT, soit une subvention de 20 000 €.

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'équilibre social de l'habitat et de politique de la ville,

Vu la délibération n° 201-19 C du Conseil communautaire du 18 décembre 2019 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal de Grand Chambéry tenant lieu de Programme local de l'habitat et de Plan de déplacements urbains (PLUi HD),

Vu la demande de Cristal Habitat du 18 décembre 2025,

Vu l'avis de la commission habitat, urbanisme, foncier et gens du voyage du 9 janvier 2026,

Vu l'avis de la commission politique de la ville, emploi, insertion et renouvellement urbain du 16 janvier 2026,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une subvention de l'ordre de 50 % du coût HT de l'étude, soit un montant maximal de 20 000 €,

Article 2 : de dire que la subvention sera versée en une fois à Cristal Habitat, à l'issue de l'étude sur la base des justificatifs suivants : rendu final (résultats complets de l'étude, diagnostics, orientations et préconisations) et factures acquittées,

Article 3 : de préciser que le montant de la subvention pourra être recalculé à la baisse en fonction des factures en cas de sous-réalisation,

Article 4 : d'autoriser le président ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette délibération.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **024-26 C**

Objet de l'acte : RS - Subvention pour le cofinancement d'une étude d'impact sur la refonte des loyers par Cristal Habitat

Classification Préfecture : 7 - Finances locales 5 - Subventions 2 - Subventions accordées
4 - Aux établissements et organismes publics (OPAC...)

Date de l'acte : 05 février 2026

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260205-lmc1H35250H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35250H1

Date de transmission en Préfecture : 06 février 2026

Date de réception en Préfecture : 06 février 2026

Date de publication sur le site internet: vendredi 06 février 2026